



BERN

Biennial Report 2017-2018

Article 9 to the Bern Convention permits exceptions from the obligations accepted by Contracting Parties in pursuance of Articles 4 to 8. The possibility of derogating from the mentioned articles of the Convention is subject to two very clearly defined general conditions, and some non cumulative specific reasons, listed exhaustively in Article 9.

The two general conditions that must be met are:

- a. that there is no other satisfactory solution; and
- b. that the exception will not be detrimental to the survival of the population concerned.

These two conditions are mandatory and cumulative.

The specific reasons for which the exceptions may be granted are the following:

- i. for the protection of flora and fauna;
- ii. to prevent serious damage to crops, livestock, forests, fisheries, water and other forms of property;
- iii. in the interests of public health and safety, air safety or other overriding public interests (please, specify);
- iv. for the purposes of research and education, of repopulation, of reintroduction and for the necessary breeding;
- v. to permit, under strictly supervised conditions, on a selective basis and to a limited extent, the taking, keeping or other judicious exploitation of certain wild animals and plants in small numbers
- vi. falconry (falconry is dealt with separately)

These specific reasons are mandatory and non cumulative.

According to Article 9§2, Contracting Parties shall report every two years to the Standing Committee on the exceptions made. The reports must specify:

- a. the populations which are or have been subject to the exceptions and, when practical, the number of specimens involved;
- b. the means authorised for the killing or capture;
- c. the conditions of risk and the circumstances of time and place under which such exceptions were granted;
- d. the authority empowered to declare that these conditions have been fulfilled, and to take decisions in respect of the means that may be used, their limits and the persons instructed to carry them out;
- e. the controls involved.

Respondent details

Country

>>> Principauté de Monaco

Entity

>>> Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération
Direction de l'Environnement

EXCEPTIONS CONCERNING STRICTLY PROTECTED FLORA SPECIES (ART. 5 - APPENDIX I)

ANGIOSPERMAE

AMMARYLLIDACEAE

Leucojum nicaeensis

Confirmation of species occurrence

Please confirm the occurrence of the species in the country

The species occurs in the country

No of specimens involved (when practical)

>>> 108

No of licences

>>> 0

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

i.: protection of flora /fauna

Impact on population

>>> Création d'un poste source pour assurer la sécurité de l'alimentation électrique de la Principauté de Monaco : risque d'atteinte aux populations présentes sur le site des travaux.

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions were granted

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions were granted

>>> Les travaux auraient provoqué l'élimination totale des individus présents.

Des graines ont été récoltées en vue d'une réimplantation future in situ.

The authority empowered to declare that the conditions have been fulfilled

>>> Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

The controls involved

>>> Contrôle effectué par le Gouvernement monégasque et par les experts botanistes en charge des suivis écologiques de la Principauté avec la Direction de l'Environnement et la Direction de l'Aménagement Urbain.

Additional details

Where appropriate, please add a text providing information on:

Justification for derogation for a species in an unfavourable conservation status

>>> Création stratégique d'un 3ème poste source d'alimentation électrique pour la Principauté de Monaco.

Results of derogations (e.g. Cumulative effects and compensation measures where relevant)

>>> Suivi des populations prélevées, réimplantation future in situ envisagée.

POSIDONIACEAE

Posidonia oceanica

Confirmation of species occurrence

Please confirm the occurrence of the species in the country

The species occurs in the country

No of specimens involved (when practical)

>>> 0

No of licences

>>> 0

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

i.: protection of flora /fauna

Impact on population

>>> 1300 m² d'herbier concernés.

Risque de mortalité, déplacements des populations vers d'autres zones moins impactées : dans l'aire marine protégée du Larvotto et sur le site de la digue de Fontvieille (création d'un jardin immergé).

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions were granted

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions were granted

>>> Les travaux auront des impacts sur les populations présentes (élimination, déplacements, mortalité, ...) dans la zone maritime à proximité des aires marines protégées du Larvotto et du Tombant des Spélugues. Opération de grande envergure justifiée par la nécessité de bénéficier de surface supplémentaire pour le territoire monégasque (habitations, bureaux, ...).

The authority empowered to declare that the conditions have been fulfilled

>>> Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

The controls involved

>>> Une étude d'impact a été effectuée ainsi que le déplacement et suivi des populations concernées. Ces opérations sont contrôlées par le Gouvernement monégasque (Direction de l'Environnement).

Phase 2016 : réalisation des mesures de préservation des espèces protégées avec la transplantation des Posidonies (*Posidonia oceanica*). Eradication de la *Caulerpa taxifolia*.

Transplantations des Posidonies par Andromède Océanologie pour la société: utilisation de techniques innovantes de démottage, transport dans des paniers métallique avec fibre de coco biodégradable (637 paniers au total). Un suivi scientifique pendant 10 ans sera effectué.

Mise en place de barrage anti-pollution, utilisation de méthodes et techniques les moins impactantes possibles.

Réalisations de plongées régulières pour surveiller le site - plongées par l'entreprise et par le Gouvernement monégasque (Direction de l'Environnement).

Les caissons installés sont conçus pour accueillir la faune et la flore marine et permettre à la biodiversité d'investir les nouvelles structures et de se développer.

Pour protéger le milieu marin de la turbidité engendrée, des mesures de protection ont été mises en place.

Un suivi renforcé de la qualité des eaux est mis en œuvre par la société de construction et par le Gouvernement monégasque.

Additional details

Where appropriate, please add a text providing information on:

Information on the conservation status of the derogated species

>>> Le Code de la Mer monégasque prévoit la protection des espèces en danger ou menacées telles que visées à l'annexe II du Protocole concernant les aires spécialement protégées et de Barcelone du 10 juin 1995 (Article O. 230-1).

Justification for derogation for a species in an unfavourable conservation status

>>> Opération de grande envergure justifiée par la nécessité de bénéficier de surface supplémentaire pour le territoire monégasque sur le site de l'anse du Portier (6 ha).

Création d'un éco-quartier comprenant : des logements, des équipements publics, des commerces, un parking public, un port, un parc végétalisé, une promenade littorale.

Le quartier sera éco-conçu et fera l'objet de certifications environnementales (HQE, aménagement BREEAM, label port propre, label biodiversity, ...)

Comments/notes

>>> L'année 2017 a été marquée par les premiers grands travaux maritimes (dragage des sédiments et remblaiement d'assise) puis les grandes étapes du projet seront :

- fin 2017 et 2018 : travaux sur la voirie autour du rond-point du Portier;
- fin 2019 : Achèvement de la ceinture de protection de l'extension en mer est prévu
- mi 2020 : Achèvement du nouveau rond-point du Portier et de la plateforme complète permettant ainsi l'aménagement du nouveau quartier :
- 2022 : Finalisation et livraison des premiers immeubles ;
- 2024 : Livraison de l'extension du Grimaldi Forum ;
- 2025 : Finalisation des travaux et livraison du quartier de l'Anse du Portier

ALGAE

RHODOPHYTA

Lithophyllum lichenoides

Confirmation of species occurrence

Please confirm the occurrence of the species in the country

The species occurs in the country

No of specimens involved (when practical)

>>> 0

No of licences

>>> 0

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

Reasons for issuing of licences (art. 9, i. to v.)

i.: protection of flora /fauna

Impact on population

>>> Risque de mortalité, déplacements des populations vers d'autres zones moins impactées.

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions were granted

Conditions of risk and the circumstances and the time and place under which exceptions were granted

>>> Les travaux auront des impacts sur les populations présentes (élimination, déplacements, mortalité, ...) dans la zone maritime à proximité des aires marines protégées du Larvotto et du Tombant des Spélugues. Opération de grande envergure justifiée par la nécessité de bénéficier de surface supplémentaire pour le territoire monégasque.

The authority empowered to declare that the conditions have been fulfilled

>>> Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

The controls involved

>>> La société a établi une étude d'impact et effectuée le déplacement et le suivi des populations concernées.

Ces opérations sont contrôlées par le Gouvernement monégasque (Direction de l'Environnement).

Le déplacement des *Lithophyllum lichenoides* / *byssoides* se fait par l'enlèvement des blocs sur lesquels cette espèce est présente.

Mise en place de barrage anti-pollution, utilisation de méthodes et techniques les moins impactantes possibles.

Réalisations de plongées régulières pour surveiller le site - plongées par l'entreprise et par le Gouvernement monégasque (Direction de l'Environnement).

Les caissons installés sont conçus pour accueillir la faune et la flore marine et permettre à la biodiversité d'investir les nouvelles structures et de se développer.

Pour protéger le milieu marin de la turbidité engendrée, des mesures de protection ont été mises en place.

Un suivi renforcé de la qualité des eaux est mis en œuvre par la société et par le Gouvernement monégasque.

Additional details

Where appropriate, please add a text providing information on:

Information on the conservation status of the derogated species

>>> Le Code de la Mer monégasque prévoit la protection des espèces en danger ou menacées telles que visées à l'annexe II du Protocole concernant les aires spécialement protégées et de Barcelone du 10 juin 1995 (Article O. 230-1)

Justification for derogation for a species in an unfavourable conservation status

>>> Création d'un éco-quartier - extension du territoire monégasque.

Opération de grande envergure justifiée par la nécessité de bénéficier de surface supplémentaire pour le territoire monégasque sur le site de l'anse du Portier (6 ha).

Création d'un éco-quartier comprenant : des logements, des équipements publics, des commerces, un parking public, un port, un parc végétalisé, une promenade littorale.

Le quartier sera éco-conçu et fera l'objet de certifications environnementales (HQE, aménagement BREEAM, label port propre, label biodiversity, ...)

Comments/notes

>>> L'année 2017 a été marquée par les premiers grands travaux maritimes (dragage des sédiments et remblaiement d'assise).

